



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1693**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement CollectAIR - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec l'INSERM

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1693**

| | |
|-----------|--|
| objet : | Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement CollectAIR - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec l'INSERM |
| service : | Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation |

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2007-4426 du 15 octobre 2007, révisée par délibération n° 2008-0165 8 juillet 2008, la Communauté urbaine de Lyon a décidé de soutenir le projet CollectAIR pour un montant de 134 000 € attribués à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) dans le cadre des projets de recherche et de développement (R&D) de Lyonbiopôle retenus par l'Etat. Une convention-cadre et une convention d'application financière ont ainsi été signées pour la période 2007-2010 pour la mise en œuvre du programme.

Le projet CollectAIR s'adresse au mode de transmission environnemental des infections nosocomiales. A l'heure actuelle, il n'existe pas de système de collecte de microorganismes utilisé de façon systématique dans les hôpitaux permettant une analyse continue de la qualité de l'air. Par conséquent, les risques de transmission infectieuse par l'air sont mal connus. Les marchés visés concernent l'équipement des établissements de santé et plus généralement les installations de traitement de l'air.

Le programme du projet CollectAIR se fixe pour objectif de réaliser un prototype original préindustriel permettant un prélèvement aérien en milieu hospitalier adapté à l'analyse des particules biologiques de toutes tailles (bactéries, virus). Ce système de collecte repose sur un principe original breveté permettant, d'une part, d'obtenir de bons rendements de capture quelque soit la taille et, d'autre part, un très fort facteur de concentration adapté aux prélèvements en flux continu.

Les partenaires du projet sont trois entreprises basées dans le Rhône, l'Isère et l'Ain ainsi que le CEA Leti (commissariat à l'énergie atomique), le CSTB (laboratoire de microbiologie des environnements intérieurs et l'INSERM (laboratoire de virologie humaine, INSERM U758 - ENS de Lyon).

Le comité de suivi du projet CollectAIR, réuni le 28 avril 2009 après un an de travail avait fait état du bon avancement du projet, conformément au programme et planning prévus dans l'annexe technique. Le dernier comité de suivi du projet CollectAIR en avril 2010 a, pour sa part, mis en évidence un retard prévisible de un an lié à des contraintes inattendues de mises au point indispensables pour l'optimisation du prototype développé.

L'INSERM demande donc, auprès de la Communauté urbaine, la conclusion d'un avenant à la convention d'application financière 2007-2010 de façon à prolonger la durée de réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011.

L'article 2 (délais) et l'article 7 (modalités de versements) de la convention prendront en compte ces modifications et autoriseront, notamment, le versement du solde, soit 40 200 € en 2012.

Aussi est-il proposé à la Communauté urbaine d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2007-2010 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2007-2010 à intervenir entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon, individualisée sur l'opération n° 1294, le 11 septembre 2006 pour la somme de 6 000 000 € en dépenses.

4° - Le versement du solde, soit 40 200 €, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2012 - compte 204 200 - fonction 90 - opération 1294.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.